



Laurent LE BOULC'H
Archevêque de Lille

Diocèse de Lille / DÉCRET

COORDINATEUR PAROISSIAL

Collaborateur privilégié du curé ou de l'administrateur, le coordinateur, la coordinatrice, veille à la mise en œuvre des décisions de l'EAP.

Il sert la communion et la communication entre tous les acteurs de la paroisse et coordonne les différentes activités paroissiales.

Le diocèse de Lille encourage la nomination dans chaque paroisse d'un coordinateur paroissial bénévole.

Mission d'un coordinateur-trice paroissial

- Mission en Eglise, cette charge participe à la mission d'évangélisation de la paroisse dans la communion du Père, du Christ et de l'Esprit Saint. Elle ne se réduit pas à un travail d'organisation.
- Sous la responsabilité du curé (ou administrateur) et avec l'EAP, le coordinateur assure l'animation au service de la communion missionnaire de la paroisse. Il travaille en étroite collaboration avec le curé qu'il rencontre régulièrement, si possible sur un rythme hebdomadaire.
- La paroisse demeure sous la responsabilité du curé, qu'il y réside ou non. Titulaire de la charge pastorale, le curé exerce celle-ci avec le concours d'une EAP. Le coordinateur participe à l'EAP dont il est membre de droit.
- La mission du coordinateur paroissial s'exerce sur appel du curé pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Elle est notifiée dans une lettre de mission signée par le vicaire général et remise lors d'une célébration dominicale si possible par le doyen ou le vicaire épiscopal.
- En cas de nomination d'un nouveau curé, la mission du coordinateur sera réévaluée dans l'année, avec le curé et le doyen.

Avec le curé ou l'administrateur :

Le coordinateur encourage le lien fraternel entre les paroissiens et veille à créer au sein de la paroisse un climat de communion et favorise des relations fraternelles enracinées dans le Christ.

Il connaît les personnes, les acteurs de la paroisse,

Il appelle et met en lien de nouveaux acteurs,

Il développe la communion de la paroisse avec l'Eglise diocésaine.

- Membre de l'EAP, il veille à la communication et la mise en œuvre de ses décisions.
- Avec l'EAP, il est attentif à la communauté et à ce qui se vit au quotidien dans la paroisse. Il encourage et valorise les initiatives missionnaires. Il écoute les besoins, il soutient les différents acteurs de la vie paroissiale.
- Il veille à l'efficacité du service d'accueil et du secrétariat paroissial.
- Il est reconnu comme «personne ressource» pour la paroisse. Il assure la diffusion de l'information auprès des différents acteurs, il est en lien avec les organes de communication : site internet, journaux de la paroisse et ceux du diocèse.
- Par délégation du curé, il peut être amené à représenter la paroisse auprès des instances :
 - Paroissiales et ecclésiales,
 - Des établissements scolaires catholiques d'enseignement,
 - Avec la société civile (mairie, associations, etc.).

Il fait régulièrement la relecture de sa mission :

- Avec le curé (ou administrateur) de la paroisse.
- Avec le doyen ou le vicaire épiscopal et les autres coordinateurs paroissiaux des doyennés proches.
- Il participe aux formations et aux rencontres proposées par le diocèse.

Profil et qualités recherchés

- Une expérience de vie en paroisse.
- Le goût du travail en équipe.
- Le contact avec les personnes.
- Le sens de l'organisation,
- Une capacité de discernement.
- Le sens des réalités et une attention à la vie des habitants de la commune.
- Savoir valoriser les personnes et respecter toutes les sensibilités de vie en Eglise.
- Savoir rendre compte.
- Un devoir de réserve et de discrétion et un sens aiguisé de la confidentialité.
- Une vie de prière.

A Lille le 15 avril 2025



+ Laurent LE BOULCH
Archevêque de Lille
Par mandement




P. Christian Portier
Chancelier diocésain

Annexes

« La synodalité doit s'exprimer dans la façon ordinaire de vivre et d'œuvrer de l'Église. Ce modus vivendi et operandi se réalise à travers l'écoute communautaire de la Parole et la célébration de l'Eucharistie, la fraternité de la communion et la responsabilité partagée, et la participation de tout le peuple de Dieu, à ses différents niveaux et dans la distinction des divers ministères et rôles, à la vie et à la mission de l'Église » (rapport final synodalité 30)

« La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. À travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. »
(Pape François, La joie de l'Évangile n°28)

.....

